

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 10 JUIN 2021

DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE CAMPAGNE  
ARRONDISSEMENT DE MONT-DE-MARSAN

Nombre de Conseillers en exercice : 14  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt et un, le dix du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle A de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, Maire.

Etaient présents : Mrs CARRERE F., BARON P., BOURDEAU P., CASSAGNE A., CAZEAUX H., DUFAU B., LARRAZET Y., LOUBERE C.

Mmes DEYRIS G., BARROUILLET M.P., BATS C., DUPONT N., SAINT-AUBIN FREARD N.

Etait excusée : Mme BERGES Geneviève.

Monsieur Bourdeau Patrick est nommé secrétaire de séance.  
Auxiliaire de rédaction : Christel Villaume

### **Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'ajouter ce point.

### **Approbation du PV de la précédente réunion**

Pas d'observation sur le précédent procès-verbal, il est approuvé à l'unanimité des présents.

### **Plan communal de sauvegarde**

Le plan communal de sauvegarde (PCS)

Mr Patrick Bourdeau présente en détail, les différents chapitres du document à l'assemblée.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** le Plan Communal de Sauvegarde.

Il sera validé par arrêté municipal, élaboré en collaboration avec la commission.

### **Désignation des délégués**

Suite au décès du conseiller Jean Marie Bréthous, monsieur CARRERE Frédéric, le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de redistribuer les fonctions de ce conseiller.

Après échanges, ces dernières sont réparties comme suit :

- SICTOM : Mme DUPONT devient suppléante de M. BARON (titulaire) ;
- SIMAL : M. BARON devient titulaire et M. CAZEAUX suppléant ;
- SIVU : M. CAZEAUX prend la suppléance de M. BARON (titulaire).

Concernant les missions liées aux voies et réseaux/ espaces verts, cimetière et sylviculture, les conseillers Hervé CAZEAUX et Alain CASSAGNE seconderont M. BARON Patrick.

## **Organisation des Elections Départementales et Régionales**

L'ensemble des élus s'étant portés volontaires pour participer aux élections départementales et régionales à double scrutin, un planning a été défini pour répartir les missions de chacun en fonction de leurs disponibilités et expériences respectives.

## **Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,  
VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents dont le corps de référence est celui de la fonction publique de l'Etat,  
VU le décret n°2002-598 du 25 avril 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale dont les corps de référence sont ceux de la fonction publique hospitalière,

### **DECIDE**

- concerne uniquement les agents à temps complet peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, du chef de service, les agents titulaires et contractuels à temps complet, de catégorie C et de catégorie B, employés dans les services suivants : tous les services administratifs et techniques communaux.

- concerne uniquement les agents à temps non complet peuvent également être amenés à effectuer des heures (dites heures complémentaires) en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, du chef de service, les agents titulaires et contractuels à temps non complet, employés dans les services suivants : tous les services administratifs et techniques communaux.

- concerne uniquement les agents à temps complet le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

- concerne uniquement les agents à temps non complet le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

- les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

- s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,
- s'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

## **Intervention du 1<sup>er</sup> Adjoint**

*Rapporteur M. Patrick Baron*

*Aire de jeux*

Présentation à l'ensemble du conseil municipal de la proposition de l'architecte M. Guy ESCOUBET du plan d'aménagement de la place des Arènes en aire de jeux.

Une réunion de la commission ayant réalisé le programme est à organiser, pour étudier le projet en détail et modifier, si besoin, le plan.

Quelques modifications seront apportées notamment la nécessité d'ajouter un point d'eau ainsi qu'un système d'arrosage automatique.

Le réseau de surveillance vidéo sera prolongé jusqu'à cette place par l'installation d'une caméra supplémentaire.

### **Intervention du 2<sup>ème</sup> Adjoint**

Rapporteur M. Patrick Bourdeau

#### RIFSEEP

Le projet de délibération qui a été présenté au Comité technique a été refusé. Il sera présenté à nouveau courant juillet. Une délibération sera proposée lors du conseil municipal qui suivra la réponse de celui-ci.

### **Intervention de la 3<sup>ème</sup> Adjointe**

Rapporteur Deyris Graziella

#### Rencontre pôle jeunesse :

Mmes DEYRIS et BERGES sont allées à la rencontre du pôle jeunesse de l'agglomération pour échanger sur le « service civique ». Il s'agit d'une aide pour employer les moins de 25 ans sur des missions précises. La rémunération est prise en charge par le Marsan agglomération ainsi que l'état. Pour la collectivité, ce service civique nous permettrait entre autres de mettre en place des animations pour les grands adolescents et d'organiser des lectures publiques.

Cette personne serait employée d'octobre 2021 à juin 2022 avec un contrat qui serait renouvelable.

Il sera nécessaire d'avoir un référent élu ainsi qu'un référent de proximité.

#### Budget participatif citoyen :

La date butoir du retour des projets a été repoussée du 6 juin au 6 juillet 2021 pour permettre à chacun d'avoir le temps de déposer ses idées.

Le collectif citoyen de Campagne a déjà déposé un projet de City Park pour la commune.

#### Ecole :

Les enfants du périscolaire souhaitent éditer un journal sur les deux années de COVID qu'ils ont vécu à destination des aînés. Ce projet pourrait voir le jour courant septembre.

### **Intervention de Mme BARROUILLET**

Suite à la rencontre des enfants de l'école avec M. le Maire, la solidarité, l'environnement et le « zéro déchet » avaient été au cœur des discussions.

Dans ce prolongement, une collecte d'affaires et de matériels scolaires va être organisée du 17 juillet au 30 septembre 2021 en collaboration avec l'école primaire.

Mme Fontellini, directrice de l'école, informera l'ensemble des familles par mail. Une information sera diffusée via panneau pocket et par un affichage sur les lieux de passage de la commune (mairie, médiathèque, panneaux d'affichage de l'école et le complexe rural).

Les objets non récupérés par les familles seront remis à des associations caritatives.

### **Intervention de M. LOUBERE**

La commune de Campagne se renseigne sur un projet "paysage et cadre de vie" dans l'objectif d'apprécier les enjeux autour d'une démarche de conseil et d'amélioration, et de labellisation « villes et villages fleuris » dans un deuxième temps.

Un dossier complet pour présenter notre commune a été envoyé début juin au comité départemental du tourisme mission environnement/cadre de vie (organisme en charge du projet).

Pour information :

- 1/3 des communes Landaises sont engagées au dispositif
- 46 communes sont labellisées

Son but est d'accompagner les communes et de valoriser les initiatives exemplaires ainsi que développer la qualité de vie et l'attractivité des Landes.

Une visite conseil sera réalisée dans la commune le 27 juillet par la commission technique "paysage et cadre de vie « afin d'établir un diagnostic global et d'échanger sur ce qui sera possible de mettre en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.